### **Motion présentée au Conseil d'Administration du Collège [Nom de l’établissement]**

**Objet : Demande de moyens financiers supplémentaires pour l’achat de manuels scolaires**

**Considérant** que les nouveaux programmes scolaires, qui seront mis en œuvre à la rentrée 2025 dans plusieurs disciplines, nécessitent l’acquisition de manuels conformes et actualisés pour garantir la qualité des apprentissages ;

**Considérant** que le montant actuellement alloué par élève pour l’achat de manuels scolaires (20 euros) est très insuffisant au regard du coût réel de ces ouvrages, qui dépasse souvent 25 à 30 euros par manuel selon les disciplines ; [si le collège est concerné] et qu'en outre, la dotation allouée aux langues vivantes ne tient pas compte de l'enseignement de deux langues en 6ème dans l'établissement, et non d'une seule.

**Considérant** que cette insuffisance budgétaire compromet l’égalité d’accès aux ressources pédagogiques, crée des disparités et met en difficulté les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des nouveaux programmes ;

**Les représentants des personnels d’éducation et d’enseignement du Conseil d’Administration** du collège [Nom de l’établissement], réuni le [date], demandent une revalorisation immédiate de l’enveloppe budgétaire destinée à l’achat de manuels scolaires, afin de mieux répondre aux exigences des nouveaux programmes et à l’augmentation du coût des ouvrages.

Les représentants des personnels d’éducation et d’enseignement du collège [Nom de l’établissement]